



Département de la Haute-Garonne

Mairie de

GOURDAN-POLIGNAN

Nombre de Conseillers :

en exercice 15

présents 12

votants 11

(3 abstentions)

(Le Maire s'étant retiré)

OBJET :

Examen et vote du
compte administratif
2023 du budget
annexe CHAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 031-213102247-20240411-DEL_2024_03_02B-BF



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2024-03-02bis

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. COLLA, 1^{er} Adjoint. Secrétaire de séance Mme BRESSOLE Corinne.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GALLEGRO, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. BRATUCCI (Procurator à Mme ECHEVARNE), M. GABAS (Procurator à M. FRATUS), M. MARTINEZ (Procurator à Mme GEVREY)

Absents non excusés :

Vu les articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que M. Serge COLLA a été élu pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs,

Considérant que M. Patrick SAULNERON, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour le vote des comptes administratifs,

Considérant la présentation des budgets primitifs et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant la présentation du compte administratif du budget annexe CHAL pour 2023 comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		96 981,56		191 416,33		288 397,89
Opérations de l'exercice	1 097 203,51	720 867,25	39 472,35	58 491,54	1 136 675,86	779 358,79
Totaux	1 097 203,51	817 848,81	39 472,35	249 907,87	1 136 675,86	1 067 756,68
Résultat de clôture		-279 354,70		210 435,52		-68 919,18
Restes à réaliser				0,00		0,00
Totaux cumulés	1 097 203,51	817 848,81	39 472,35	249 907,87	1 136 675,86	1 067 756,68
Résultats		-279 354,70		210 435,52		-68 919,18

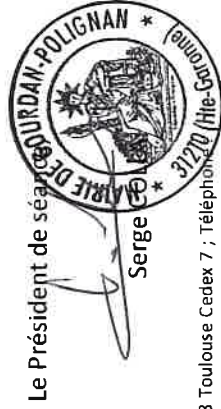
S'étant fait présenter le compte administratif du budget annexe CHAL et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne acte, au Maire, de la présentation faite du compte administratif du budget annexe CHAL,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président de séance
Serge



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>